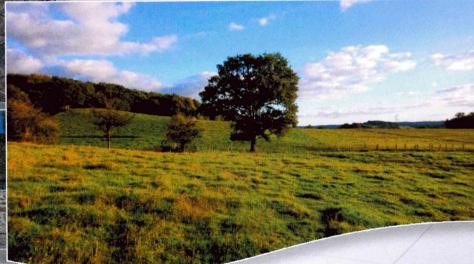
Veyrières





Bulletin Municipal







Décembre 2018



Permanences du secrétariat de mairie de 8h à 12h

- ☐ Lundi
- □Mardi
- □Jeudi
- □Vendredi

Secrétaire: Marie Laure Dubois



04 71 69 63 02



04 71 69 64 34



mairie-veyrieres@wanadoo.fr

Sommaire

Le mot du Maire

A la suite d'une digne célébration du centenaire de l'Armistice de la guerre de 1918, l'année 2018 s'achève dans un climat de violences et de haine.

Au sein de notre Etat de droit où la liberté d'expression est immense, prenons garde aux dérives populistes et extrémistes. Elles pourraient mettre notre République en danger.

En cette période de fêtes, le terrorisme a encore frappé... Nous avons tous une pensée pour les victimes de cet attentat odieux visant un symbole de notre culture, le marché de Noël de Strasbourg.

La lecture de ce onzième bulletin municipal vous révèlera, s'il en est besoin, qu'il fait très bon vivre à Veyrières!!!

Je vous souhaite à tous de joyeuses fêtes de Noël et une très heureuse nouvelle année 2019.

Contact Mairie **Edito Sommaire Budget Fonctionnement Budget Investissement Travaux Routiers** Travaux de maçonnerie **Bâtiments Communaux Etat Civil** Coupe du monde de Foot Vide Grenier Fête de Vevrières Soirée Chasse **Echange Paroissial** Repas de Noël Page d'Histoire Monuments aux Morts Cérémonie du 11 Novembre Journal d'un Poilu Services Sumène Artense Recensement

Budget de fonctionnement 2018

Dépenses

Charges à caractère général	61300,00
Charges de personnel,frais assimilés	54939,00
Atténuation de produits *	3780,00
Autres charge de gestion courante	24630,00
Charges financières	2050,00
Charges exceptionnelles	18300,00
Dépenses imprévues	4769,40
Virement à la section d'investissement	113000,00
Opération d'ordre transfert entre section	1403,00
TOTAL	284171,40

*Afin d'assurer à chaque commune la compensation des conséquences financières liées à la suppression de la taxe professionnelle, est créé un Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources. Pendant une période fixée à 20 ans, les ressources fiscales de chaque commune seront, selon le cas : diminuées d'un prélèvement au profit du FNGIR ou augmentées d'un reversement des ressources provenant de ce fonds.

Combustibles Carburants Electricité Entretien:

- bâtiment, voiries
- matériel roulant
- réseaux
- biens mobiliers

Fourniture:

- petits équipements
- de voirie
- -administratives
- d'entretien

Taxes foncières

Assurance

Honoraires

Taxes foncières et d'habitation Cotisation sur la VAE (Valeur Ajoutée des Entreprises) Imposition forfaitaire sur Entreprise Fonds de péréquation de ressources Taxes sur les pylones electriques Taxes sur l'énergie hydraulique Taxes additionnelles droits de mutation

Recettes

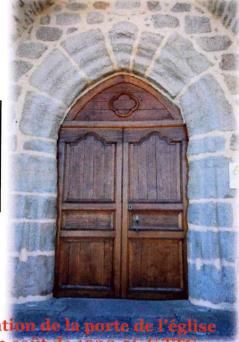
Recettes	
Produits services	3980,00
Impôts et taxes	132240,00
Dotations et participations	29551,00
Autres produits de gestion courante	23700,00
Excédent reporté	94700,40
TOTAL	284171,40

Budget d'investissement 2018

Mobilier Matériel Outillage Bâtiments communaux

Dépenses

Opérations d'équipements	169300,00
Opérations d'équipements reportées	77533,62
Emprunts et dettes assimilées	10500,00
TOTAL	257333,62



Rénovation de la porte de l'église Pour un coût de 1930,56 € TTC



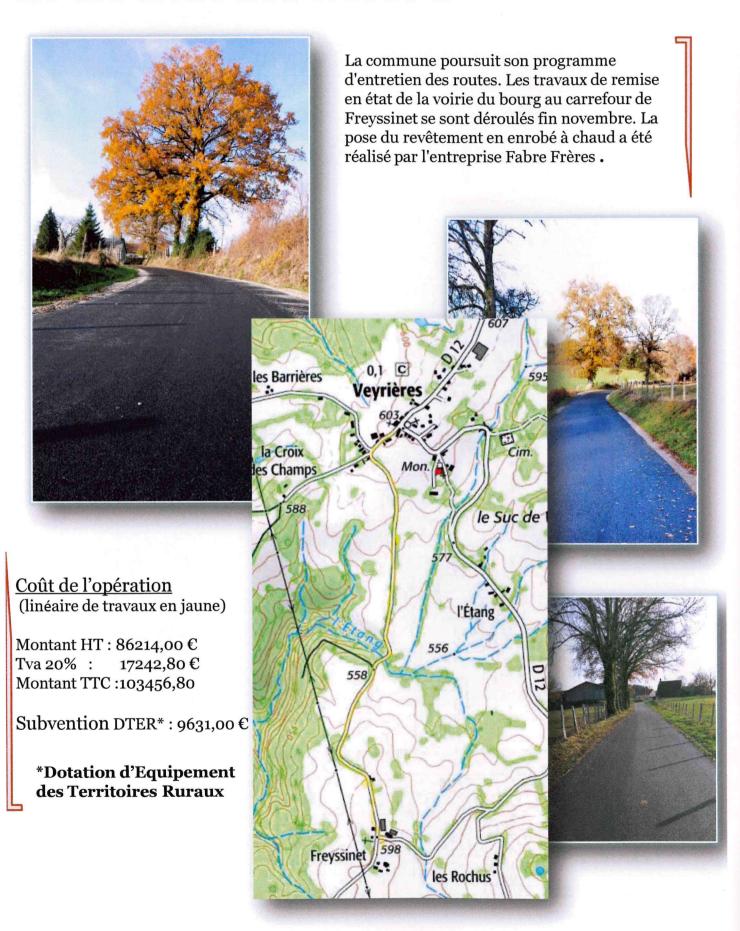


nication

Recettes

Receites	
Subventions d'investissement	58049,00
Dotations,fonds divers et réserve	14800,00
Dépôts et cautionnements reçus	800,00
Excédents de fonctionnement	59281,62
Produits des cessions d'immobilisations	10000,00
Virement de la section de fonctionnement	113000,00
Ordre de transfert entre sections	1403,00
TOTAL	257333,62

Travaux Routiers



Voirie Communale



Réfection des murs de soutènement au Mas et à Seyviolle.

Ces deux opérations réalisées par Yves et Guy Coudert sont particulièrement réussies.

Nous saluons ici Guy pour son savoir faire et son implication sur les deux chantiers ,du 19 Novembre au 7 Décembre.





Bâtiments Communaux / Matériel



Dans le cadre du programme d'économie d'énergie **TEPCV***, porté par la Communauté de Communes, nous avons réalisé les travaux d'isolation du Presbytère et des combles de la Mairie, ainsi que le remplacement de cinq fenêtres.

Ces travaux sont entièrement pris en charge par ce dispositif.

*Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte





Après plus de 14 ans de bons et loyaux services, le tracteur de la commune vient d'être remplacé. C'est un nouveau tracteur Massey Fergusson 5710, plus adapté aux travaux d'entretiens qui vient d'être livré et que vous ne manquerez pas de croiser prochainement sur les chemins communaux.

Coût: 58200,00€ TTC

Reprise de l'ancien : 10800,00€ TTC

Etat-Civil...

NAISSANCES

Le 16 janvier 2018 Sibylle ESPINASSE, fille de Amélie

et Damien Espinasse, petite-fille de

Frédérique et François Espinasse.

Le 02 mai 2018 Judith MARTIN-NOILLE, fille de Amandine Vialle et

Maxime Martin-Noille, petite-fille de Annie et Marc Vialle et arrière petite-fille de Ivonne et Robert

Valetou.

Le 01^{er} juin 2018 Lucien RETOUT-CHOPIN, fils de Clémence Chopin et

Vincent Retout, petite-fille de Marie-Claude et Didier

Chopin.

Le 07 juin 2018 Gabrielle TOUGNE, fille de Marie et Patrick Tougne,

petite-fille de Frédérique et François Espinasse.

Le 11 octobre 2018 Erine SERRE, fille de Christelle et Fabien Serre, petite-

fille de Chantal et Alain Serre, arrière petite-fille de

Paul Serre et Ivonne et Robert Valetou.

Le 06 décembre 2018 Léa AUDUBERT, fille de Morgane Valetou et Laurent

Audubert, petite-fille de Eric Valetou et arrière-petite-

fille de Ivonne et Robert Valetou.

Le 14 décembre 2018 Constance LASCHAMPS-GALIBERT, fille de Roxane

Galibert et Anthony Laschamps, petite-fille de Martine

Galibert et arrière-petite-fille de Jean Bac.

DECES

Le 31 janvier 2018 André Raymond CIRGOUDOUX,

domicilié Le Bourg de Veyrières, âgé de 93 ans.

Le 03 mars 2018 Marguerite MOMMALIER née ESTORGUES,

domiciliée à Bassignac (15), âgée de 85 ans.

Le 31 mai 2018 Jean ZELEM,

domicilié Le Bourg de Veyrières, âgé de 89 ans.

Le 29 septembre 2018 Michelle MATHIEU née RIVASSOUX,

domiciliée à Champagnac (15), âgée de 79 ans.

Coupe du monde de foot...

Apéritif improvisé sur la place du village après la victoire des «Bleus» !!!



Vide grenier...

Répondant à l'appel que Véronique, notre présidente du Comité des fêtes, lança par le biais de tracts distribués dans les boîtes aux lettres de la commune et déposés chez les commerçants des alentours, quelques dizaines d'exposants répondirent présents pour le premier vide grenier de l'histoire de Veyrières, en ce samedi 1^{er} septembre 2018.



là, nous avons décidé de recommencer l'année prochaine.

La fête de Veyrières...



Le 4 aôut a eu lieu notre traditionnelle fête de Veyrières, mais cette année n'était pas une année comme les autres, puisque notre comité avait décidé de déroger à ses habitudes et proposa, tenez-vous bien, une soirée sous le signe de l'exotisme!

En effet, un groupe de musiciens et danseuses brésiliens venus de Toulouse ;-) anima le début de soirée en proposant des danses au rythme de salsa. Les danseuses, toutes de paillettes vêtues, envoutèrent de nombreux festivaliers, comme en témoignent les photos ci-après...

Ensuite, pour le repas, et pour rester dans le thème, était servie une paella géante (Ollé !!) préparée par M. Brunet de Bort-les-Orgues (près de la frontière Espagnole).

Et pour clôturer la soirée, ce fut DJ « PODIUM 360 » venu lui aussi de Bort-les-Orgues (près de la frontière Espagnole).

Sans oublier, pour cette INCROYABLE SOIREE,

l'ouverture du méga bar de « Cécilia et Sergio »...





Soirée «pot-au-feu»...

L'amicale des chasseurs organisait le samedi 8 décembre 2018, une soirée conviviale autour d'un pot-au-feu préparé par Chantal, leur chef «étoilé» habituel...





Tradition oblige, il ne fallait surtout pas oublier de flamber le foie des sangliers, tués par Cyril et Jérôme!

Les deux chanceux à côté de leur trophée!





Le groupe des fins tireurs après une journée fructueuse!

A mi-décembre, cinq sangliers et trois chevreuils ont été tués par les membres de l'ACCA de Veyrières.



Miam, miam, le moment du partage et de la dégustation est enfin arrivé!





Apprécié par tous, petits et grands... Chef, tenez vous prête pour le prochain rendez-vous!

Un bel échange paroissial en ce mardi 28 août 2018...

Dans le cadre de leurs propositions d'été, où ils se sont rendus dans toutes les églises de leurs paroisses, le Père Michel Malvezin et le Père Didier Delpirou sont venus à Veyrières, le mardi 28 août, en fin d'après-midi.





Des habitants de la Commune, des paroissiens des environs et des touristes remplissaient notre petite église.

Ils ont pu se recueillir, apprécier de belles voix et l'excellente acoustique du lieu.

A l'issue de la cérémonie, le pot de l'amitié était partagé à l'extérieur, dans une ambiance très conviviale.







Deux paroissiens de Champs sur Tarentaine avaient apporté leurs accordéons et ont joué quelques airs bien connus.



C'est ainsi, que le Père Didier nous a montré quel bon danseur de bourrée il était!



Merci à nos deux prêtres et à leur équipe pour cette belle manifestation.





Notre page d'histoire... 1918, la fin approche!

1918 toujours la guerre, mais la fin approche, puisque l'Armistice sera signé le 11 novembre.

Les comptes rendus montrent que la Municipalité gère les affaires courantes mais aussi, que des restrictions commencent à se faire sentir.

Les réunions se tiennent sous la présidence de Monsieur Charles Boyer, conseiller municipal délégué.

Séance du 17 mars 1918...

Refus d'approbation des évaluations proposées pour les coupes affouagères de la forêt sectionnaire de Veyrières.

Séance du 14 avril 1918...

Le Conseil accepte le remplacement des prestations, que la Loi de 1836 lui permet de voter pour les chemins vicinaux, par une taxe vicinale. Toutefois, les élus décident à l'unanimité de maintenir pour 1918, les prestations telles qu'elles étaient appliquées en 1917.

Il est établi la liste préparatoire des assesseurs pour les Commissions arbitrales des loyers.

Il est exposé à Monsieur le Sous-Préfet que «pendant la première quinzaine d'avril, les boulangers ont alimenté la population de Veyrières, de pain immangeable : lourd, noir, indigeste et de fort mauvais goût. Ce pain était composé très probablement de matières non panifiables. Plusieurs personnes, qui en ont mangé, ont été gravement indisposées, pour ne pas dire malades. La Municipalité serait reconnaissante à Monsieur le Sous-Préfet de bien vouloir aviser les boulangers qui desservent Veyrières, d'employer, à l'avenir, de meilleures farines, non additionnées de son ou d'autres matières étrangères, nuisibles à la santé des consommateurs. En outre, le Conseil désirerait que la Commune soit ravitaillée en pain, moitié par le boulanger de Champagnac, et moitié par le boulanger de Largnac, et que chaque boulanger fournisse, par semaine à Veyrières, cent couronnes de deux kilos».

Séance du 1er mai 1918...

En raison de la cherté de la vie, de la rareté des vivres, la plupart des familles se nourrissent presque exclusivement de pain, car les légumes semés ne seront prêts que dans trois mois ; la population est unanime pour déclarer que la quantité de pain attribuée, selon le régime des cartes, est insuffisante dans toutes les catégories. Aussi, l'Assemblée Municipale demande un

supplément de cent grammes, pour chaque catégorie, sans que les suppléments prévus soient supprimés.

Séance du 16 juin 1918...

Le Conseil adopte les propositions relatives aux contingents pour les chemins de grande communication et vote au budget l'inscription des recettes et crédits nécessaires pour le service des chemins vicinaux, pendant l'année 1919.

Séance du 29 septembre 1918...

Il est rappelé que le chemin vicinal allant de la route numéro 12, sur Freyssinet, Furlanges, Tiolade, demande des réparations urgentes et qu'une somme de 550 Francs est indispensable pour l'empierrement et le nettoyage des fossés. Le Conseil vote la somme de 50 Francs et demande à l'Administration Supérieure, de bien vouloir accorder à la Commune, la plus large part possible, dans la distribution des fonds attribués au Canton de Saignes, en provenance des amendes de police correctionnelle, pour faire face aux réparations.

Séance du 15 octobre 1918...

- révision des listes électorales, Monsieur le Préfet demande de désigner :
 - * un délégué pour faire partie de la Commission chargée, pour chaque section électorale, des opérations préliminaires de cette révision ;
 - * deux délégués pour la Commission spécialement chargée du jugement des réclamations en matière d'inscription sur cette liste.

Les délégués choisis sont Messieurs Antoine Babut, Léger Boyer et Jean Serre.

- aide aux familles nombreuses : Monsieur Jean Redondie du Mas demande une assistance supplémentaire qui lui est accordée par le Conseil ;
- demande des habitants de la section de Seyviolle, de deux coupes affouagères dans les bois de ladite section; le Conseil émet un avis favorable.

Habitants de Veyrières, mort à la guerre, en 1918...

Jean POMMARAT, 33 ans, sapeur – 3^{ème} Régiment du Génie, mort pour la France, en captivité au Lazaret de Friedrichsfold (Allemagne) de suite de maladie.

Antoine ALBESSARD, 31 ans, soldat – 26^{ème} Bataillon de chasseurs à pieds, mort pour la France, le 17 octobre 1918 à l'hôpital du Krémelin-Bicêtre (Seine), de maladie. Contractée en service.

Edification du Monument aux Morts...

Suite à cette guerre particulièrement meurtrière, il sera décidé d'ériger des Monuments, pour rendre hommage à toutes les victimes.

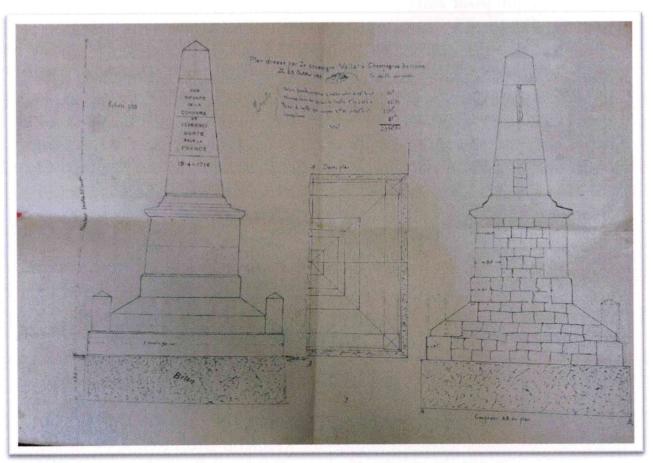
Séance du 8 février 1920...

Lecture d'une circulaire de Monsieur le Préfet faisant connaître que le Ministre de la guerre peut mettre à la disposition des municipalités, du matériel pris à l'ennemi, des canons des tranchées ainsi que des obus français de différents calibres, pour être utilisés comme trophées et pour la décoration de Monuments commémoratifs aux Morts de la guerre.

Le Conseil prie Monsieur le Préfet de bien vouloir faire accorder à la Commune de Veyrières, deux obus du plus fort calibre, pour la décoration d'un Monument qu'elle se propose d'ériger aux Morts glorieux de la grande guerre et à l'unanimité, déclare que la Commune s'engage à payer les frais de transport desdits obus.

Séance du 22 août 1920...

Vote d'une somme de 500 Francs, pour l'édification d'un Monument aux enfants de la Commune de Veyrières, morts pour la France. Somme estimée, à compléter la souscription de 2 500 Francs recueillie dans la Commune.



Plan établi en vue de la construction du Monument aux Morts conservé dans les archives de la Commune.

Cérémonie du 11 novembre 2018...

Des membres du Conseil Municipal et des habitants de la Commune (peu nombreux...) se sont retrouvés devant le Monument aux Morts, pour le centenaire de l'Armistice.

Ce moment de recueillement s'est déroulé selon le protocole habituel ; dépôt de gerbe, lecture de la lettre du Président de la République, minute de silence, appel des noms des jeunes hommes de la Commune, morts pour la France.

Avant la lecture du message du Président de la République, Catherine Maisonneuve a fait part des nouvelles directives communiquées par les services de la Préfecture du Cantal.

En effet, conformément à la Loi relative à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 intéressant la défense, une nouvelle disposition précise qu'à l'occasion de la journée d'hommage, une liste des militaires morts pour la France, dans les douze mois précédents, sera transmise à chaque Commune, pour que leur nom, âge et unité d'appartenance soient énoncés lors de la commémoration du 11 novembre.

Le Président de la République concluait ses propos de la façon suivante :

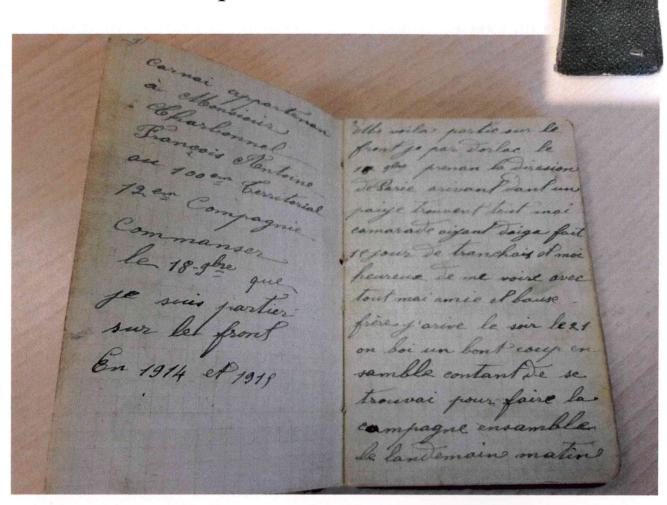
«... Ainsi serons-nous dignes de la mémoire de celles et ceux qui, il y a un siècle, sont tombés.

Ainsi serons-nous dignes du sacrifice de celles et ceux qui, aujourd'hui, font que nous nous tenons là, unis, en peuple libre... ».

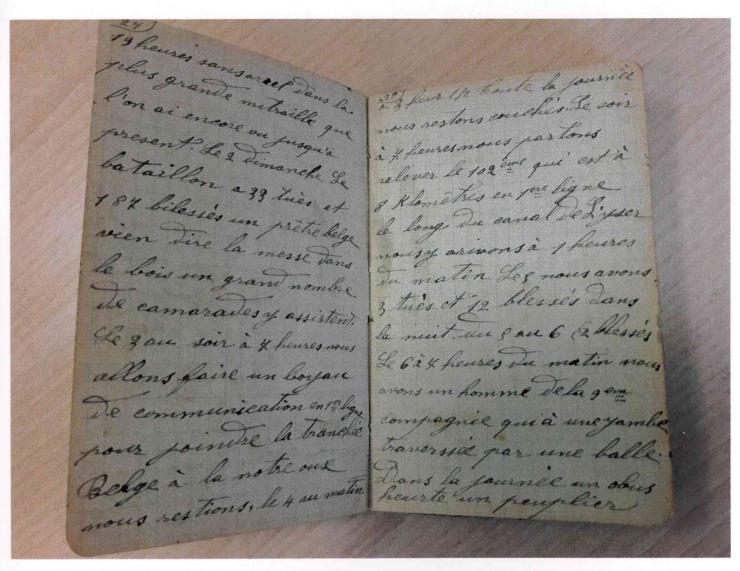
Que l'ensemble des participants soit assuré de toute la reconnaissance des élus...



Journal intime d'un poilu...



si declariche tous les canons sine contre attaque very & hours mais le bracas fort rage puis les quels Jure le canon tonne by balle siffle chas youand jusqu'à la nuit. La nuit intiment 4 transfices nous sammes relevés commics mais note vers 2 heures du matin, commandant est tie vila comment nous le capitaine de la 11em areons assister à la bataille compagnie aussi. Le four Des Flandres est nous se passe vans un possible sommes eités à l'ortre fen Venfer la muit sans De la vivision le 30 mong suit Lusqu'au 9 9 ou motin. somme au reposa la nous avons un peux Mosstein Belgique. De tranquillité : La journe Le ja Mai au repos Dans est un non tranquille un bois à côte du Village. le soir nous avous encore



Maryline Dussud et Marie-Christine Davoust, petites-filles de François Charbonnel de Furlanges, ont retrouvé dans les archives familiales, le journal intime de leur grand-père, rédigé durant la grande guerre et nous ont transmis ces quelques extraits...



Autre témoignage de l'histoire... canne sculptée dans les tranches, par un poilu!

Communauté de Communes Sumène Artense

Service à la personne

Le service de portage de repas à domicile est assuré dans les 16 communes de la Communauté de Communes. Le service compte à ce jour plus de 80 bénéficiaires, il s'inscrit dans une politique de maintien à domicile des personnes âgées ou en difficulté.

A qui s'adresse ce service?

Le portage de repas s'adresse principalement aux personnes âgées ou en difficulté (convalescence, handicap, ...).
Ce service peut être sollicité de manière ponctuelle ou permanente, un délai de 48h minimum est nécessaire à la mise en place ou à l'arrêt du service de portage de repas à domicile. Les repas peuvent être livrés en semaine complète, 7 repas ou jusqu'à 3 repas minimum par semaine par personne. Les repas sont confectionnés aux cuisines Solanid à Riom-ès-Montagnes, où une nutritionniste élabore des repas équilibrés et variés.

Les repas sont conditionnés dans des emballages présentant une garantie sanitaire totale (barquettes sous-vide avec précision du jour de préparation et du jour de consommation).

Sur prescription médicale, des menus de régime pourront être préparés.

Pour bénéficier de ce service renseignements auprés de la Communauté de Communes Sumène Artense 21 rue du Calalet – 15240 Saignes Tél: 04 71 40 62 66

Le prix d'un repas livré est de 7,45 €.

Les repas sont facturés mensuellement, le recouvrement est assuré par la trésorerie de Saignes.

Dans certains cas et sous conditions, il existe des possibilités d'aides financières pour la prise en charge partielle du coût des repas (Comité Communal d'Actions Sociales, assurance mutuelle...).

Maison de Services au Public de Sumène Artense

La Maison de Services au Public de Sumène Artense délivre une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, la MSAP articule présence humaine et outils numériques.

Elle offre aux habitants du territoire une aide, une écoute et un accompagnement de qualité dans leurs démarches de la vie quotidienne : aides et prestations sociales, emploi, insertion, retraite, énergie, prévention santé, accès aux droits, mobilité, vie associative...

La MSAP délivre un premier niveau d'information et d'accompagnement de plusieurs natures :

Accueil, information et orientation : documentation, orientation vers le bon interlocuteur, information sur les droits et prestations (allocations, législation du travail, formation)...

Aide à l'utilisation des services en ligne : télé déclaration, inscription et mise à jour de son espace personnel, aide à la recherche d'emploi, candidature en ligne...

Aide aux démarches administratives : compréhension des courriers administratifs, constitution de dossiers, ...

Mise en relation avec les partenaires : prise de rendez-vous, permanences partenaires dans les locaux de la Maison de services au public, entretien à distance ...

Maison de Services au Public Sumène Artense 4, rue du Docteur Basset 15210 YDES Tél : 04 71 40 87 31de Sumène Artense



Source: www.sumene-artense.com

RECENSEMENT DE LA POPULATION...

Le recensement de la population sera réalisé sur le territoire communal, d'avance, merci à tous pour votre coopération...

PUBLI-COMMUNIQUÉ







LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 17 JANVIER AU 16 FÉVRIER 2019

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

Plus d'information sur www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce. construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe!

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME DÉJÀ 4,9 MILLIONS DE PERSONNES

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de répondre sous quelques jours.

- Pour accéder au questionnaire en ligne, rendez-vous sur le site: www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, sans espace entre elles. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.
- Si vous répondez sur les documents papier, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser plus de 31 tonnes de papier en 2018. On a tous à y gagner !

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement confidentiel des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR. À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR



Conception : Mairie - Impression : www.imprimerie-verzy.fr - 04 71 68 15 78